



**–COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

De la session ordinaire tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, Québec, dans le local 3050.

PRÉSENCES

Les membres du conseil des commissaires :

M ^{mes}	Lyne Brousseau, Jeanne Grenier, Annie Quenneville, Isabelle Rouillard	par conférence téléphonique présidente
MM.	Denis Coutu, Marc Désilets Jean-François Drouin, Jeannot Létourneau, Carl Périgny Éric Pomerleau Stéphane Saulter, Joël Turcotte	vice-président, par conférence téléphonique représentant du comité de parents représentant du comité CEHDAA représentant du comité de parents

Les directions de services :

M ^{mes}	Johanne Godbout, Stéphanie Carignan, Maryline Lambert,	secrétaire générale directrice du Service de l'enseignement, des services éducatifs complémentaires et du Transport directrice du Service des ressources humaines
MM.	Francis Audet, Pascal Germain, Yannick Roy,	directeur du Service des ressources matérielles et administratives directeur du Service des ressources financières directeur général

1. Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par madame Annie Quenneville, présidente.

Il est 19 h 04.

CC-7218-18

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

**2 - ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du 20 août 2018;
4. Intervention de l'assemblée;
5. Comité de parents et comité EHDAA;
6. Correspondance:
 - 6.1 Correspondance du MEES – prise d'effet du plan d'engagement vers la réussite (PEVER) :
7. Suivi de dossiers:
 - 7.1 Autorisation de dépôt a) demande d'ajout de gymnase au PQI et b) agrandissement du pavillon de la Foresterie :
 - 7.2 Présentation du PEVER ;
 - 7.3 Reddition de compte sur la délégation de pouvoir pour l'octroi de postes ;
 - 7.4 Octroi de contrat – Services professionnels en architecture ;
8. Huis clos
9. Dossiers à développement :
10. Dossiers courants :
 - 10.1 Facsimilés de signature ;
 - 10.2 Autorisation à signer une entente avec a) le Club de cycliste d'Amos et b) l'Académie des Forestiers ;
 - 10.3 Démission de cadres a) et b) ;
 - 10.4 Evaluation de la direction générale ;
 - 10.5 Délégation de pouvoir pour les demandes de permis de réunion 2018-2019 ;
 - 10.6 Délégation de la direction générale au comité consultatif EHDAA ;
 - 10.7 Nominations au comité d'examen ;
 - 10.8 Comité de sélection pour le poste de coordonnateur du service des ressources matérielles ; Octroi de postes réguliers personnel enseignant;
 - 10.9 Adhésion à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue ;
11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général :
12. Autres sujets:
13. Clôture de la séance.

6. Correspondance

6.1 Correspondance du MEES – prise d'effet du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport confirme et annonce la prise d'effet du plan d'engagement vers la réussite à compter du 1^{er} juillet 2018.



7.2 Présentation du Plan d'engagement vers la réussite

Une douzaine de personnes assiste à la présentation du plan d'engagement vers la réussite.

La présidente débute la présentation en se disant très fière de la qualité du travail et de la mobilisation menant au plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 de l'Harricana.

Elle mentionne que pour établir ce plan d'engagement vers la réussite, un vaste chantier de travail a été entrepris pour la réalisation d'un diagnostic interne et externe de l'organisation. Les dirigeants ont d'abord évalué les interventions réalisées au cours des dernières années en lien avec les résultats des élèves et les pratiques probantes du monde l'éducation. Elle poursuit avec l'énumération des principales zones de performances et de vulnérabilité de l'organisation et invitent l'assistance à consulter le sommaire de gestion remis à l'assemblée.

Elle souligne qu'au cours de la démarche, trois étapes de consultation ont été réalisées pour valider les travaux. D'abord pour l'actualisation de la vision et des valeurs de l'Harricana, 8 groupes de discussions de l'interne et de partenaires externes ont été tenus à l'automne 2017. De plus, un sondage en ligne a été effectué et atteint plus de 1 400 personnes, soit 15 % des parents, 32 % des élèves et 48 % des employés. Finalement, au printemps 2018, les membres de comité de parents, le comité consultatif des services EHDAA, les syndicats, les conseils d'établissement et les partenaires ont de nouveau été consultés à savoir si le plan d'engagement vers la réussite de l'Harricana répondait à leurs attentes.

Pour sa part, le directeur général, monsieur Yannick Roy, indique que c'est à la lumière des constats établis que les dirigeants ont déterminé 5 orientations prioritaires permettant l'atteinte de l'objectif principal de l'exercice, soit de porter à 85 %, d'ici 2022, la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification et à 80 % la portion des élèves, titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP). En lien avec les valeurs de l'organisation, il présente ces orientations prioritaires et leurs objectifs complémentaires soit

L'HARRICANA PROACTIVE DANS L'ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS

Orientation 1 : Transformer les milieux d'apprentissage des élèves en fonction des compétences associées au 21^e siècle.

Objectif complémentaire : Ramener à 10 % la portion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.

Orientation 2 : Intervenir rapidement auprès des élèves à risque de façon continue et concertée.

Objectifs complémentaires :

- Porter à 90 % le nombre des élèves qui ont acquis les compétences en littératie et numératie à la fin du 1^{er} cycle du primaire;
- Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire;
- Réduire de moitié les écarts de réussite entre les différents groupes d'élèves.

L'HARRICANA HUMAINE POUR UN MILIEU INCLUSIF, PROPICE AU DÉVELOPPEMENT, À L'APPRENTISSAGE ET À LA RÉUSSITE

Orientation 3 : S'engager dans des pratiques pédagogiques collaboratives et novatrices.



Objectif complémentaire : D'ici 2022, 100 % des établissements auront développé une culture collaborative.

Orientation 4 : Offrir des milieux de vie accueillants, sains, sécuritaires et bienveillants.

Objectif complémentaire : D'ici 2022, faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

UN MILIEU ENGAGÉ, ACTEURS ET DES PARTENAIRES, VERS LA RÉUSSITE

Orientation 5 : Engager la famille et la communauté à faire de l'éducation une priorité en tenant compte des nouvelles réalités.

CC-7219-18
3 - ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DU 20 AOÛT 2018

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin, que la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 20 août 2018,

QUE ce procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

4. Intervention de l'assemblée

Aucune intervention de l'assemblée.

5. Comité de parents et comité consultatif EHDAA

Aucun suivi de comité.

6. Correspondance

6.1 Correspondance du MEES – prise d'effet du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Ce point a été traité en début de séance.

7. Suivi de dossiers

CC-7220-18

7.1 AUTORISATION
DE DÉPÔT
A) DEMANDE
D'AJOUT DE
GYMNASE AU PQI

CONSIDÉRANT QU'une demande d'ajout de gymnase à l'école secondaire d'Amos – pavillon La Forêt doit être déposée au Plan québécois des infrastructures (PQI);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer une demande d'ajout de gymnase à l'école secondaire d'Amos – pavillon La Forêt.

ADOPTÉE.



CC-7221-18

**7.1 AUTORISATION DE DÉPÔT
B) DEMANDE
D'AGRANDISSEMENT
DU PAVILLON DE LA
FORESTIERIE DU CFH
AU PLAN PQI**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'agrandissement du pavillon de la Foresterie du centre de formation Harricana doit être déposée au Plan québécois des infrastructures (PQI);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de le commissaire Joël Turcotte,

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer une demande d'agrandissement du pavillon de la Foresterie du centre de formation Harricana.

ADOPTÉE.

7.2 Présentation du PEVR

Ce point a été présenté en début de séance.

7.3 Reddition de compte sur la délégation de pouvoir pour l'octroi de postes

**PAR LA DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
Octroi de postes réguliers CC-7158-18**

Nom	Corps d'emploi	Établissement	Date d'entrée en service
Aubut, Marie-Josée	Éducatrice en service de garde	École Sacré-Cœur–Saint-Viateur	24 septembre
Audet, Raphaëlle	Agente d'administration	Centre de formation Harricana	13 août
Blanchette, Kimberly Ann	Tech. en éducation spécialisée	École Notre-Dame-de-Lourdes de La Corne	23 août
Brière-Deschênes, Olivia	Tech. en éducation spécialisée	École Notre-Dame-des-Écoles de Saint-Félix	4 septembre
Brière, Sabrina	Tech. en éducation spécialisée	École de Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Dominique	10 septembre
Champagne, Rachel	Tech. en éducation spécialisée	École NDSC de Barraute	30 août
Deschênes, Florence	Tech. en éducation spécialisée	Notre-Dame-de-Fatima de Landrienne	29 août
Desgagné, David	Tech. en informatique	Service des ressources informatiques	10 septembre
Dupuis, Virginie	Tech. en travail social	École secondaire d'Amos	23 août
Gagnon, Patricia	Tech. en éducation spécialisée	École Saint-Joseph	31 août
Gauthier, Andréane	Orhopédagogue	Service de l'enseignement	13 août
Gauthier, Janie	Tech. en travaux pratiques	École secondaire d'Amos	1 ^{er} octobre
Hamel, Martine	Éducatrice en service de garde	École Saint-Mathieu	24 septembre
Lachance, Érika	Tech. en organisation scolaire	Centre de formation Harricana	20 août
Lemay, Sonia	Conseillère en éducation pré-scolaire	Service de l'enseignement	20 août
Moreau, Catherine	Tech. en éducation spécialisée	École Sainte-Thérèse	4 septembre
Pellerin, Maxime	Conseiller en gestion de personnel	Service des ressources humaines	13 août
Plante, Roxanne	Tech. en éducation spécialisée	École secondaire d'Amos	27 août

**PAR LA DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES****Octroi de postes réguliers CC-7158-18**

Roy, Francesca	Tech. en éducation spécialisée	École Sainte-Thérèse	23 août
Saumure, Anik	Directrice adjointe	Écoles Sainte-Thérèse, Sainte-Gertrude, Saint-Paul, Notre-Dame-de-Lourdes de La Corne et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Saint-Marc, Sacré-Cœur-Saint-Viateur, Saint-Félix- Saint-Dominique.	# 9 août
St-Laurent, Samantha	Tech. en éducation spécialisée	École secondaire d'Amos	23 août
Vézeau, Joline	Tech. en éducation spécialisée	École secondaire d'Amos	17 septembre

CC-7222-18

7.4 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué pour obtenir les services professionnels en architecture requis dans le cadre du projet réfection du parement de brique du Carrefour du savoir Harricana et résidence le Faisceau ;

CONSIDÉRANT le résultat des travaux d'analyse effectués par le comité de sélections ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre déposée par la firme MLS Architectes inc a obtenu le pointage le plus élevé selon les critères de la grille d'évaluation ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaires Jeannot Létourneau,

QUE cette commission scolaire retienne l'offre déposée par MLS Architectes inc pour offrir les services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réfection du parement de brique du Carrefour du savoir Harricana et résidence Le Faisceau.

ADOPTÉE.

8. Huis clos

Aucun dossier huis clos.

9. Dossiers à développement

Aucun dossier à développement.

10. Dossiers courants

CC-7223-18

10.1 FAC-SIMILÉ DE SIGNATURE 2018-2019

CONSIDÉRANT l'article 173 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT le manuel des procédures du ministère de l'Éducation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui traite des pièces



justificatives aux fins de contrôle des effectifs scolaires jeunes et adultes de la formation générale et de la formation professionnelle dans les commissions scolaires ;

CONSIDÉRANT que ce manuel des procédures précise l'utilisation d'un fac-similé en remplacement de la signature manuscrite pour les attestations individuelles ;

CONSIDÉRANT que ce manuel des procédures permet que la date soit non manuscrite pour ces mêmes attestations individuelles ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE cette Commission scolaire autorise les directions d'écoles et de centres à utiliser, aux fins d'attestation de la présence de l'élève, un fac-similé de leur signature et une date non manuscrite.

QUE les directions d'établissements autorisées pour l'année 2017-2018 soient les suivantes :

M. Robert St-Onge, directeur Mme Manon Périgny, directrice adjointe M. David Simard, directeur adjoint	Centre de formation Harricana, Services aux entreprises, RAC et SARCA Centre de formation Harricana, Pavillon de la santé et Services aux entreprises Centre de formation Harricana, Pavillon de la foresterie
M. Pierre Roy, directeur	Centre de formation générale Le Macadam
M. Alain Albert, directeur Mme Line Gagnon, directrice adjointe Mme Valérie Pomerleau, directrice adjointe	École secondaire d'Amos -Pavillon La Calypso -Pavillon La Forêt
Mme Nancy Létourneau, directrice Mme Véronique Beaudoin, directrice adjointe	École secondaire Natagan École Notre-Dame-de-Fatima (Landrienne) École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Barraute
M. Steve Marquis, directeur	École Christ-Roi École Morency (Trécesson) École Sainte-Thérèse (Launay)
Mme Andrée Roy, directrice M. Mathieu Chevrier, directeur adjoint Mme Anik Saumure, directrice adjointe	École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (Saint-Marc) École Notre-Dame-de-Lourdes (La Corne) École Sainte-Gertrude École Sainte-Thérèse (Amos) École Saint-Paul (Preissac)
M. Danny Pomerleau, directeur Mme Annie St-Julien, directrice adjointe Mme Anik Saumure, directrice adjointe	École Notre-Dame-des-Écoles (Saint-Félix) École Notre-Dame-du-Rosaire (Saint-Dominique) École Sacré-Cœur École Saint-Viateur
Mme Manon Belzile, directrice	École de Berry École alternative Harricana
M. Mario Massé, directeur	École Saint-Joseph École Saint-Mathieu École Tétreault (La Motte)

ADOPTÉE.



CC-7224-18

**10.2 AUTORISATION
À SIGNER UNE
ENTENTE AVEC
A) LE CLUB CYCLISTE
D'AMOS**

CONSIDÉRANT la demande logée par le Club de cycliste d'Amos d'un prêt de service d'un enseignant pour 55,56 % de sa tâche ;

CONSIDÉRANT que le Club de cyclisme d'Amos s'inscrit dans un programme sport-études offert à cette commission scolaire ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur David Bernard à exercer les fonctions d'entraîneur pour cette organisation ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

QUE la présidente et le directeur général soient et ils sont autorisés à signer une entente avec le Club de cycliste d'Amos pour un prêt de services de 55,56 %, de monsieur David Bernard enseignant à l'école secondaire d'Amos, pour l'année scolaire 2018-2019 pour effectuer les cours cyclistes dans le cadre du programme sport-études.

ADOPTÉE.

CC-7225-18

**10.2 AUTORISATION
À SIGNER UNE
ENTENTE AVEC
B) L'ACADÉMIE DES
FORESTIERS**

Considérant la demande logée par le l'académie des Forestiers d'un prêt de service d'un enseignant pour 15,71% de sa tâche ;

Considérant que l'Académie des Forestiers s'inscrit dans un programme sport-études offert à cette commission scolaire ;

Considérant l'intérêt de monsieur Alexandre Chénier à exercer les fonctions d'entraîneur pour cette organisation ;

Il est résolu, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE la présidente et le directeur général soient et ils sont autorisés à signer une entente avec l'académie des Forestiers, pour un prêt de services d'environ 15,71% de monsieur Alexandre Chénier, enseignant à l'école Sacré-Cœur pour l'année scolaire 2018-2019, afin d'effectuer les cours de hockey dans le cadre du programme sport-études.

ADOPTÉE.

CC-7226-18

**10.3 DÉMISSION DE
CADRE
A)**

CONSIDÉRANT la lettre déposée au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le poste vacant à la suite de la démission de monsieur Francis Pomerleau, coordonnateur du Service des ressources financières;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE ce conseil des commissaires prenne acte de la démission et remercie monsieur Pomerleau pour la qualité de ses services.



QUE sa démission soit effective rétroactivement au 6 septembre 2018.

QUE ce conseil des commissaires autorise la création d'un poste régulier d'agent d'administration au Service des ressources financières.

ADOPTÉE.

CC-7227-18

**10.3 DÉMISSION DE
CADRE
B)**

CONSIDÉRANT la lettre déposée au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le poste vacant à la suite de la démission de madame Annick Imbeault, directrice adjointe à l'École secondaire d'Amos;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE ce conseil des commissaires prenne acte de la démission et remercie madame Imbeault pour la qualité de ses services.

QUE sa démission soit effective rétroactivement au 1er septembre 2018.

QUE ce conseil des commissaires autorise l'ouverture d'un poste de direction adjointe à l'École secondaire d'Amos.

QUE le comité de sélection formé du directeur général, du directeur de l'École secondaire d'Amos, de la directrice du Service des ressources humaines et de deux commissaires soient messieurs Denis Coutu et Joël Turcotte ainsi qu'à titre de substitut madame Annie Quenneville.

ADOPTÉE.

CC-7228-18

**10.4 ÉVALUATION DE
LA DIRECTION
GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit procéder annuellement à l'évaluation du directeur général;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du comité exécutif pour le travail effectué par le directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE le conseil recommande une évaluation positive de la direction générale.

ADOPTÉE.

CC-7229-18

**10.5 DÉLÉGATION DE
POUVOIR POUR LES
DEMANDES DE
PERMIS DE RÉUNION**

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes de permis de réunion acheminées au Service des ressources matérielles et administratives en cours d'année;



IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Éric Pomerleau,

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et administratives soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire Harricana les demandes de permis de réunion pour l'année scolaire 2018-2019.

QUE la présente résolution soit transmise avec toute demande.

ADOPTÉE.

CC-7230-18

**10.6 DÉLÉGATION DE
LA DIRECTION
GÉNÉRALE AU
COMITÉ
CONSULTATIF EHDA**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique, le directeur général ou son représentant participe aux séances du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et ce, sans droit de vote;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE cette Commission scolaire nomme monsieur Serge Paquin, coordonnateur au Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires, pour représenter le directeur général au sein dudit comité pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.

CC-7231-18

**10.7 NOMINATION
AU COMITÉ
D'EXAMEN**

CONSIDÉRANT le 5^e aliéna de l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique relatif à la désignation des personnes chargées de l'application d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires et à la possibilité de sanctions;

CONSIDÉRANT le chapitre 7 du Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires concernant la nomination d'un comité d'examen composé de trois personnes pour accomplir ce mandat pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT les recommandations de la commission d'études relatives au point de gouvernance et d'éthique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE cette Commission scolaire procède à la nomination de madame Ginette Beaumier et de messieurs Éric Benoît et René Martineau pour la formation dudit comité d'examen.

QUE la présidente et le directeur général soient et ils sont autorisés à signer un contrat d'une durée de trois ans prévoyant des honoraires pour l'étude d'une plainte relative à l'application du code.

ADOPTÉE.



CC-7232-18

**10.8 COMITÉ DE
SÉLECTION POUR LE
POSTE DE
COORDONNATEUR
DU SERVICE DES
RESSOURCES
MATÉRIELLES**

Considérant le plan d'effectifs du personnel d'encadrement adopté et entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018;

Considérant les allocations budgétaires en investissement;

Considérant les consultations faites auprès de l'association des cadres scolaires du secteur Harricana;

Considérant l'ajout d'un poste de coordonnatrice ou coordonnateur au Service des ressources matérielles;

Considérant la volonté de cette commission scolaire de pourvoir ce poste;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE le comité de sélection soit formé du directeur général, du directeur du Service des ressources matérielles, de la directrice du Service des ressources humaines et des deux commissaires suivants : monsieur Stéphane Saulter et madame Annie Quenneville.

QUE monsieur Denis Coutu, commissaire, soit substitué sur ce comité.

ADOPTÉE.

CC-7233-18

**10.9 ADHÉSION À
LOISIR ET SPORT
ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE**

CONSIDÉRANT que selon les règlements et statuts du RSEQ, les établissements des niveaux primaires et/ou secondaires, membres actifs de la corporation, désignent l'instance régionale du sport étudiant de leur région respective comme leur représentant au sein du RSEQ ;

CONSIDÉRANT que la région de l'Abitibi-Témiscamingue n'a plus d'instance régionale du sport étudiant ;

CONSIDÉRANT que le mandat du RSEQ Abitibi-Témiscamingue est assuré à la satisfaction des membres de la région depuis plusieurs années par Loisirs et Sport Abitibi-Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT que cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec secteur Abitibi-Témiscamingue, conformément aux lettres patentes de cette dernière ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE la Commission scolaire Harricana paie une affiliation de base de 600 \$, en plus d'une cotisation de 0,35 \$ per capita pour la clientèle primaire et secondaire de la commission scolaire, et ce, au 30 septembre 2017, pour un total de 1 762,35 \$ (3 321 élèves).

ADOPTÉE.

11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général

Ce point a été reporté.



12. Autres sujets

12.1 Suivi AGA ACSAT

La présidente résume les grandes lignes des activités tenues dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle tenue à Ville-Marie.

12.2 Débat des candidats de la circonscription d'Abitibi-Ouest de la CCICA

La présidente rappelle et invite les commissaires à se joindre à elle pour participer au débat des candidats de la circonscription d'Abitibi-Ouest de la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi. L'activité se tient le mardi 18 septembre à compter de 18 h 30 au Complexe hôtelier Amosphère.

13. Clôture de la séance

CC-7234-18

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

13. - LEVÉE DE LA
SÉANCE

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 16.

Annie Quenneville, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale